



DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Crépy-en-Valois

## MAIRIE DE SAINTINES

Monsieur le Préfet de l'Oise,  
Madame la Rectrice de l'Académie d'Amiens,  
Monsieur le Sous-Préfet de Senlis,  
Madame l'Inspectrice de la Circonscription de  
Pont- Sainte-Maxence,  
Madame la Directrice de l'école de Saintines,  
Mesdames, Messieurs les parents d'élèves.

A SAINTINES, le 11 mai 2020.

### Objet : Ouverture de l'école Louis Collas de Saintines

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement a décidé de la réouverture des écoles à compter du 11 mai.

Cela suscite des interrogations et parfois des inquiétudes, notamment pour la continuité pédagogique des élèves qui est aussi très importante.

La sécurité de tous, enfants, personnel éducatif, personnel communal et familles, est essentielle : la réouverture des écoles ne peut pas se faire au prix de la sécurité et nous avons besoin de temps et de garanties pour cela.

Les informations et protocoles ne nous sont parvenus que ces derniers jours. **Il y a trop de questions en suspens et notamment que notre département est classé « Rouge » ce jeudi 07 mai.**

Nous n'avons pas le temps pour préparer sereinement une éventuelle rentrée dans les délais impartis.

Une concertation a été engagée avec l'Inspection Académique de Pont-Sainte-Maxence, les équipes pédagogiques, les représentants des parents d'élèves et la MJC (cantine, périscolaire) pour travailler sur l'opportunité et les contraintes pour rouvrir les écoles en toute sécurité, qui, dans tous les cas, semble difficile dès le 11 mai. Je me suis également entretenu avec Mme la Rectrice de l'Académie d'Amiens pour lui faire part de mes préoccupations ; **la sécurité doit rester notre premier objectif.**

Par ailleurs, notre agent de service qui est chargé du nettoyage des locaux scolaires ainsi que notre agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) sont actuellement en arrêt de travail. En cette période, il apparaît très difficile de pouvoir palier à leur remplacement en recrutant du personnel dans les meilleures conditions. De plus, notre commune rurale ne peut affecter du personnel déjà en poste pour remédier à ces absences même provisoirement.

...

Enfin, la commune de Saintines a adhéré à la centrale d'achats de la Région Hauts-de-France pour commander des masques à la fois pour la population et pour notre personnel communal. A ce jour, nous regrettons de n'avoir pu réceptionner les masques. Nous sommes également dans l'attente de la livraison des masques offerts par la Région et par notre Agglomération.

C'est pourquoi en concertation avec tous les acteurs et au vu des éléments énoncés, il est apparu qu'il n'était pas possible de répondre aux nécessités tant sanitaires qu'humaines, permettant un accueil serein de tous les élèves dès ce 11 mai.

**J'ai donc pris la décision que les élèves pourront être accueillis progressivement dès le mardi 02 juin au sein de l'école.**

Pendant ce délai, les enseignants et le personnel communal pourront préparer cette rentrée en adaptant sur place la configuration des lieux pour permettre le respect des distances entre chaque élève ainsi que les cheminements. La commune pourra également procéder aux recrutements dans des délais convenables.

Comptant sur compréhension,

Je vous en souhaite bonne réception et je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Jean-Pierre DESMOULINS.

